DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Liste des délibérations examinées lors de la réunion du Conseil municipal du **07 avril 2026**

ART L2121- 25 du code des collectivités territoriales :
« Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ».

N°	Objet de la délibération	vote
	Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026	**Adopté à l'unanimité**
10/04-2026	**délégations au Maire consenties par le CM**	**Adopté à l'unanimité**
Les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée, dans un souci de favoriser une bonne administration communale.		
11/04-2026	**Fixation des indemnités de fonction des adjoints**	**Adopté à la majorité** *(12 pour, 1 abstention (M. ETAIN), 2 contre (M. COLLIER, Mme PLASMANS))*
<u>Indemnité du Maire</u> les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. L'indemnité mensuelle du Maire représente donc 44,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique *(soit 1 820,96 € bruts en avril 2026)* **<u>Indemnité des adjoints</u>** Le Conseil municipal décide de fixer l'indemnité mensuelle de chaque adjoint à 11,77 % l'indice brut terminal de la fonction publique *(soit 483,81 € bruts en avril 2026)*		
12/04-2026	**désignation Représentants ADICO**	**Adopté à l'unanimité**
Le conseil municipal a désigné, afin de représenter la commune au sein de l'ADICO • M. Martial MONTGILLARD en qualité de délégué titulaire • Mme Aude WOZNICZKA en qualité de déléguée suppléante		
13/04-2026	**désignation Représentants SAGEBA**	**Adopté à l'unanimité**
Le conseil municipal a désigné, afin de représenter la commune au sein du SAGEBA • Mme Lydie GROLIER en qualité de déléguée titulaire • M. Khelil BENRALI en qualité de délégué suppléant		
14/04-2026	**désignation Représentants SEZEO**	**Adopté à l'unanimité**
Le conseil municipal a désigné Mme Aude WOZNICZKA et M. Nicolas VIEILLE en qualité de délégués titulaires, afin de représenter la commune au sein du SEZEO		
15/04-2026	**désignation Représentants SIVOS**	**Adopté à la majorité**
Le conseil municipal a désigné afin de représenter la commune au sein du SIVOS • Mmes Stéphanie PION et Aude WOZNICZKA en qualité de déléguées titulaires • Mme Estelle EYNARD et M. Thibault BRIEN en qualité de délégués suppléants		
16/04-2026	**désignation Représentants SMIAEP**	**Adopté à l'unanimité**
Le conseil municipal a désigné**,** afin de représenter la commune au sein du SMIAEP • Mme Anne-Sophie PLASMANS & M. Denis COLLIER en qualité de délégués titulaires • Mme Lydie GROLIER & M. Khelil BENRALI en qualité de délégués suppléants		
17/04-2026	**désignation Représentants SMOTHD**	**Adopté à l'unanimité**
Le conseil municipal a désigné afin de représenter la commune au sein du SMOTHD • M. Nicolas VIEILLE en qualité de délégué titulaire • M. Martial MONTGILLARD en qualité de délégué suppléant		

18/04-2026	**désignation correspondant défense**	**Adopté à l'unanimité**
Le conseil municipal a désigné Mme Lydie GROLIER comme correspondant défense de la Commune d'Ormoy-Villers.		
19/04-2026	**désignation correspondant secours et incendie**	**Adopté à l'unanimité**
Le conseil municipal a désigné M. HELLEC comme correspondant Incendie Secours de la Commune d'Ormoy-Villers		
20/04-2026	**commission Appel d'offres**	**Adopté à l'unanimité**
Le conseil municipal a élu à la commission d'appel d'offres **:** **Membres titulaires :** MM Pascal ETAIN, Martial MONTGILLARD et Mahdi ZAHAF **Membres suppléants :** Mme Anne-Sophie PLASMANS et MM Khelil BENRALI et Denis COLLIER Il est rappelé que Aude WOZNICZKA, Maire préside cette commission de droit		
21/04-2026	**commissions communales**	**Adopté à l'unanimité**

Le conseil municipal a fixé les commissions communales comme suit :

Commission ACTION SOCIALE
Aude WOZNICZKA (Présidente) / Yann HELLEC / Valérie PERROT

Commission COMMUNICATION
Aude WOZNICZKA (Présidente) / Pascal ETAIN / Lydie GROLIER / Valérie PERROT

Commission FÊTES ET CÉRÉMONIES/ VIE ASSOCIATIVE
Martial MONTGILLARD (président) / Florence BASSIGNANI / Thibault BRIEN / Stéphanie PION / Aude WOZNICZKA/ Mahdi ZAHAF

Commission JEUNESSE
Estelle EYNARD (présidente) / Florence BASSIGNANI / Thibault BRIEN / Aude WOZNICZKA/ Mahdi ZAHAF

Commission FINANCES
Lydie GROLIER (présidente) / Khelil BENRALI / Denis COLLIER / Pascal ETAIN / Anne-Sophie PLASMANS / Aude WOZNICZKA

Commission TRAVAUX/ URBANISME
Martial MONTGILLARD (président) / Thibault BRIEN / Denis COLLIER / Pascal ETAIN / Yann HELLEC / Anne-Sophie PLASMANS / Valérie PERROT / Stéphanie PION / Nicolas VIEILLE / Aude WOZNICZKA/ Mahdi ZAHAF

Commission VIVRE ENSEMBLE / EMBELLISSEMENT DU VILLAGE
Valérie PERROT (présidente) / Florence BASSIGNANI / Estelle EYNARD **/** Yann HELLEC / Aude WOZNICZKA/ Mahdi ZAHAF

Autres points abordés

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Fête de la Musique 2026

La Commune va organiser de nouveau la Fête de la musique cette année. Elle est programmée le samedi 20 juin 2026. M. MONTGILLARD a sélectionné un groupe de pop/ variété française, les Sweetie smarties (20h à 22h), puis un dj (22h-1 h). Les structures gonflables seront également présentes.
La buvette et petite restauration seront assurés par la boulangerie et le bar , qui offriront le repas et les boissons aux musiciens.
Elle se tiendra sur la place de l'Église afin de rester près des commerces.

Brocante du 1er mai 2026

L'ESOD organise cette année encore la brocante du 1er Mai. Certains membres du conseil municipal iront aider l'association le matin pour aider à la circulation.

Création bibliothèque

Un projet de création de bibliothèque municipale en régie indirecte via l'association présente sur la commune est en cours d'étude. Il sera présenté et soumis au vote lors d'un prochain conseil municipal.

Point rétrocession des voiries du lotissement rue des Ormes

Mme GROLIER indique au conseil municipal que la commune va relancer Nexity pour le dossier de rétrocession des espaces communs du lotissement rue des Ormes.

Le dernier email de l'aménageur date de 2024. La rétrocession en l'état n'est pas possible compte tenu des non conformités actuelles :

Le mur refait par Nexity n'a pas été restauré conformément aux règles d'urbanisme

Il existe des non-conformité sur les canalisations dans le rapport établi par un expert, et Nexity n'a pas fait les reprises nécessaires.

Par ailleurs, les espaces verts ne sont pas entretenus par Nexity qui est encore propriétaire et qui a la charge de cet entretien.

La commune prévoit de reprendre contact avec Nexity et de rencontrer rapidement le nouveau responsable d'agence afin de faire avancer le dossier rétrocession et suivre l'avancée des travaux ; Il est prévu également de leur proposer une convention afin que la commune puisse entretenir les espaces verts.